



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 avril 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 25 avril 2017, adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil de sécurité

Comme suite à la lettre de l'Ambassadeur Matthew Rycroft datée du 15 mars 2017, j'ai l'honneur de vous informer que les membres du Conseil de sécurité ont décidé de dépêcher une mission en Colombie du 3 au 5 mai 2017. Ils en ont arrêté le mandat, qui figure en annexe.

La mission sera dirigée par l'Ambassadeur Matthew Rycroft (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et l'Ambassadeur Elbio Rosselli (Uruguay).

À l'issue de consultations avec les membres du Conseil, il a été décidé que la mission serait composée comme suit :

- M. l'Ambassadeur Sacha Sergio Llorentty Solíz [Bolivie (État plurinational de)]
- M. l'Ambassadeur Liu Jieyi (Chine)
- M. l'Ambassadeur Amr Abdellatif Aboulatta (Égypte)
- M. l'Ambassadeur Tekeda Alemu (Éthiopie)
- M. l'Ambassadeur François Delattre (France)
- M. l'Ambassadeur Sebastiano Cardi (Italie)
- M. l'Ambassadeur Koro Bessho (Japon)
- M. l'Ambassadeur Kairat Umarov (Kazakhstan)
- M. Evgeny T. Zagaynov (Fédération de Russie)
- M. l'Ambassadeur Fodé Seck (Sénégal)
- M. l'Ambassadeur Olof Skoog (Suède)
- M. l'Ambassadeur Volodymyr Yelchenko (Ukraine)
- M. l'Ambassadeur Matthew Rycroft (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
- M^{me} l'Ambassadrice Michele Sison (États-Unis d'Amérique)
- M. l'Ambassadeur Elbio Rosselli (Uruguay)

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Présidente du Conseil de sécurité
(*Signé*) Nikki **Haley**



Annexe

Mandat de la mission du Conseil de sécurité en Colombie

1. Le Conseil de sécurité effectuera une mission en République de Colombie dans les conditions définies dans ses résolutions 2261 (2016) et 2307 (2016).
2. Les objectifs de la mission sont les suivants :
 - a) Exprimer l'attachement sans réserve du Conseil de sécurité au processus de paix en Colombie et son appui à la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable;
 - b) Observer et appuyer les efforts déployés par la Mission des Nations Unies en Colombie pour exécuter son mandat conformément aux résolutions 2261 (2016) et 2307 (2016) du Conseil de sécurité;
 - c) Féliciter le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) d'avoir mis fin au conflit qui durait depuis plus de 50 ans en Colombie;
 - d) Prendre acte des difficultés que pose la transition après un conflit, pour comprendre les aspirations et préoccupations des parties et des autres acteurs et encourager les parties à maintenir la coopération constructive qu'elles ont engagée aux fins d'appliquer l'Accord dans l'intérêt de tous les Colombiens.
3. En vue d'atteindre ces objectifs, la mission tiendra des réunions avec :
 - a) Le Gouvernement colombien;
 - b) La Mission des Nations Unies en Colombie;
 - c) Le mécanisme tripartite de surveillance et vérification de l'Accord portant cessez-le-feu et cessation des hostilités bilatéraux et définitifs et dépôt des armes;
 - d) Les hauts représentants des parties, en présence du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission des Nations Unies en Colombie;
 - e) Les commissions de paix du Congrès;
 - f) Des membres de la société civile et d'organisations non gouvernementales;
 - g) L'équipe de pays des Nations Unies en Colombie.
4. La mission s'efforcera également d'atteindre ses objectifs en se rendant dans une zone où les FARC-EP sont en train de se regrouper et de déposer les armes; à cette occasion, elle entendra des exposés de la Mission des Nations Unies en Colombie, des équipes du mécanisme tripartite de surveillance et de vérification et de responsables locaux.
5. La mission s'emploiera à mettre en œuvre les enseignements tirés de précédentes missions du Conseil de sécurité.